

224C0409
FR0014008VX5-FS0193

19 mars 2024

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

IL EST RAPPELE QUE LA PRESENTE DECLARATION EST ETABLIE SOUS LA RESPONSABILITE DU DECLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VERIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUEES.

EUROAPI
(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 18 mars 2024, complété par un courrier reçu le 19 mars, la société Kopernik Global Investors, LLC¹ (251 Little Falls Dr., Wilmington, DE 19808, Etats-Unis), agissant pour le compte de clients dont elle assure la gestion, a déclaré avoir franchi en hausse, le 12 mars 2024, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société EUROAPI et détenir, pour le compte desdits clients, 4 976 393 actions EUROAPI² représentant autant de droits de vote, soit 5,24% du capital et des droits de vote de cette société³.

Ce franchissement de seuils résulte d'une acquisition d'actions EUROAPI sur le marché.

¹ Contrôlée par M. David Iben, lequel a précisé ne pas détenir d'action EUROAPI à titre personnel.

² Le déclarant a précisé détenir par ailleurs 424 683 actions EUROAPI pour le compte de clients (non prises en compte dans la détention visée au 1^{er} alinéa) pour lesquelles ceux-ci ont conservé l'exercice des droits de vote.

³ Sur la base d'un capital composé de 95 053 684 actions représentant autant de droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.